Prix D&O « Accompagnement Handicap » 2012

DOSSIER DE CANDIDATURE

La taille des zones de saisie est volontairement limitée.
Date limite de dépôt des dossiers : 30 mars 2012

>> CANDIDAT

Nom de l'association	**Planeurs d'Ille et Vilaine**			
Responsable du projet **Fonction**	Laurent Mourier Président			
Adresse	Planeurs d'Ille et Vilaine Aérodrome Communautaire du Pays de Grand Fougeray Bonne Fontaine			
	Code Postal	**35390**	**Ville**	**Saint Sulpice des Landes**
Date de création	**5/11 /2010**			
Président	Laurent Mourier			
Coordonnées	**Tél : 222068640**		**Fax :972111788**	
	Email :info@planeur35.org		**Site Internet :www.planeur35.org**	

>> PRESENTATION SUCCINCTE DU PROJET

Catégorie	**Adulte** (cliquer sur le mot pour le choix)
Etat du Projet	En cours de réalisation (cliquer sur le mot pour le choix)

Titre du projet	Insertion du handicap grâce au vol à voile : Handi-treuil et Handi-planeur performance
Nombre de bénéficiaires	Tous les licenciés handi d'Ille-et-Vilaine + 20 à 30 personnes découvrant l'activité par an
Thématique	Culture / Loisir / Sport (cliquer sur le mot pour le choix) Autres (à préciser) :
Synthèse du projet	L'association "Planeurs d'Ille-et-Vilaine" souhaite ouvrir plus largement la pratique de toutes les facettes du vol en planeur au public handicapé : - prise de responsabilité - baisse des coûts de pratique : par l'achat d'un handi-treuil - découverte du vol en planeur

	- formation au pilotage des handi-planeurs - performance : par l'adaptation d'un planeur de performance
Associations / organismes partenaires du projet	Ministères des Sports (CNDS) Fédération Française de Vol à Voile Comité Régional de Vol à Voile de Bretagne Comité Régional Handisport Bretagne
Prix, récompenses et dates	*Obtenus par l'association pour ce projet et/ou d'autres réalisations* Premier pilote handi du Grand-Ouest breveté pilote de planeur
Subventions reçues depuis 2009	Néant

>> CONTENU DU PROJET

• **Présentation de l'équipe impliquée** • **Nombre de personnes**	- Laurent Mourier : Président de l'association, et premier pilote handi de planeur en Bretagne - Philippe de Péchy : Président du Comité Régional de Vol à Voile de Bretagne - Stéphane Esnaut : Conseiller Technique Fédéral pour la Bretagne, instructeur planeur disposant de la CQH - L'ensemble des bénévoles dirigeants de l'association et instructeurs vol à voile
Raisons d'être du projet	*Contexte local, étude de besoins, problématiques identifiées, recueil des attentes des publics concernés, objectifs visés, moyens mis en œuvre.* Le vol en planeur est l'un des rares sports où le handicap disparait une fois à bord du planeur, grâce à l'équipement des planeurs avec un malonnnier : dispositif permettant de piloter totalement un

	planeur sans l'usage des jambes. Les Planeurs d'Ille-et-Vilaine disposent en location d'un planeur école permettant de former au pilotage des personnes en fauteil. Nous souhaitons aller plus loin en disposant du premier handi-treuil au monde : il permettra * de diviser par 4 le coût du décollage du planeur rendant plus accessible la pratique, * aux personnes en fauteil de participer encore plus largement à la vie du club en lançant eux même les planeurs. De plus l'association désire équiper d'un malonnier un planeur de performance afin que les personnes handi puissent effectuer tous les types de vols.
Etapes clés	*Calendrier de réalisation et période de mise en œuvre* Mai 2012 : Reception de l'Handi-treuil Eté 2012 : Formation au pilotage et utilisation de l'Handi-Treuil et de l'Handi-Planeur école Hiver 2012-2013 : Equipement en malonnier d'un planeur de performance Eté 2013 : Premiers vols de performance handi dans le Grand-Ouest
Utilisation qui sera faite du montant du Prix	Financement de l'handi-treuil et du malonnier Baisse des coûts de pratique
Relais d'information Prix D&O	*Comment avez-vous eu connaissance du Prix D&O "Accompagnement Handicap"?* Comité Régional Handisport Bretagne

Liste des annexes	Projet "Planeur Durable 2012"

Le dossier de candidature est à retourner **le 30 mars 2012 au plus tard** (le cachet de la Poste faisant foi):

- Par courrier à l'adresse de la délégation la plus proche

Délégation de Beauvais
Départements : 02 - 59 – 60 – 62 – 80
Adresse : Groupe D&O 17, rue Jean Vast- 60000 Beauvais
Tél : 03 44 48 02 35

Délégation de Paris
Départements : 08 – 10 – 14 – 18 – 27 – 28 – 36 – 37 – 41 – 45 – 50 – 51 – 52 – 61 – 75 – 76 – 77 78 – 91 – 92 – 93 – 94 – 95
Adresse : Groupe D&O Prix D&O 174, rue de Charonne - 75128 Paris cedex 11
Tél : 01 80 60 50 42 ou 01 80 60 50 08

Délégation de Rennes
Départements : 16 – 17 – 19 – 22 – 23 – 29 – 35 – 44 – 49 – 53 – 56 – 72 – 79 – 85 – 86 – 87
Adresse : Groupe D&O Centre d'Affaires BuroClub - 107, avenue Fréville - 35000 Rennes
Tél : 02 99 26 81 84

Délégation de Nancy
Départements : 21 - 25 - 39 - 54 – 55 – 57 – 58 – 67 – 68 – 70 – 71 – 88 – 89 - 90
Adresse : Groupe D&O 13-15 boulevard Joffre - BP 80628 - 54010 Nancy cedex
Tél : 03 83 35 82 54

Délégation d'Annecy
Départements : 01 – 07 – 26 – 38 – 42 – 69 – 73 - 74
Adresse : Groupe D&O 3, rue Dupanloup - 74000 Annecy
Tél : 04 50 51 75 28

Délégation de Toulouse
Départements:09 – 11 – 12 – 24 – 30 – 31 – 32 – 33 – 34 – 40 – 46 – 47 – 48 – 64 – 65 – 66 – 81 - 82
Adresse : Groupe D&O Centre d'Affaires BuroClub Rue Ampère - Immeuble Stratège bât. A – 31672 Labège cedex
Tél : 05 61 39 77 52

Délégation de Marseille
Départements : 2B – 2A – 03 – 04 – 05 – 06 – 13 – 15 – 43 – 63 – 83 - 84
Adresse : Groupe D&O Centre d'Affaires ATEAC -165, avenue du Prado - 13272 Marseille Cedex 08

Tél : 04 91 29 09 63.

Par email : accompagnement.handicap@groupe-do.fr

Pièces complémentaires obligatoires à adresser par courrier uniquement :

- Statuts de l'association
- Copie de la déclaration de l'association au Journal Officiel
- Noms et coordonnées des dirigeants
- Rapport d'activité, compte de résultats et bilan 2010 voire 2011. Si l'association a été créée en 2011, le bilan prévisionnel doit être joint

N'hésitez pas à nous faire parvenir, en annexe, tous documents écrits, photos ou réalisations audiovisuelles présentant votre projet.

Attention : Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

Mod1018 - 01-2012